
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 23 MARS 2020 – 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 23 mars 2020 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :	Madame Diane Lavoie, mairesse Madame la conseillère Louise Allie, district 1 Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 Madame la conseillère Odette Martin, district 3 Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4 Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5 Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6 Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7 Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8
Sont également présentes :	Madame Martine Vallières, directrice générale Madame Marilyne Tremblay, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2020-03-114

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-115

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2020 – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 24 février 2020, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-116

5. SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est responsable de la gestion des interventions lors d'un sinistre sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la mission de la Croix-Rouge est d'assister des individus, des groupes ou des communautés lors de situations d'urgence;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire et qu'elle est un organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois ans.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-117

6. COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE – NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De nommer les personnes suivantes pour siéger sur le comité de sécurité civile de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) :

Madame la conseillère Renée Trudel
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie
Madame Martine Vallières
Madame Cathy Goyette
Madame Caroline Nguyen Minh

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-118

7. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE DE CONTREMAÎTRE HORTICULTURE ET ESPACES VERTS – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'embaucher Monsieur Simon Marcel à titre de contremaître horticulture et espaces verts à la Direction des travaux publics, en date du 24 mars 2020, au salaire annuel de 83 720 \$.

Monsieur Marcel bénéficie de trois semaines de vacances payées dès 2020 et des autres conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*. Il sera éligible au régime de retraite après 700 heures travaillées depuis le 6 janvier 2020, soit depuis la date de sa première embauche à titre de contremaître temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-119

8. COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES – NOMINATIONS

CONSIDÉRANT que selon *le Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions*, la commission des ressources humaines est constituée et composée, entre autres, de trois membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

De nommer mesdames les conseillères Odette Martin et Louise Allie et monsieur le conseiller Pierre Verret pour siéger sur la commission des ressources humaines pour une période de deux ans, soit jusqu'au 23 mars 2022.

De nommer madame la conseillère Odette Martin à titre de présidente et monsieur le conseiller Pierre Verret à titre de vice-président de la commission des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-120

9. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE – EMPLOYÉ NUMÉRO 100 – RÉSOLUTION 2020-02-79 – MODIFICATION

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-79 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 24 février 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De remplacer, dans le premier alinéa, les mots « la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel » par « la directrice générale ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-121

10. DÉROGATION MINEURE – 496, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – RÉOLUTION 2017-08-442 – MODIFICATION

CONSIDÉRANT que le 28 août 2017 une dérogation mineure a été accordée pour l'immeuble situé au 500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, sur le lot 5 476 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT qu'une condition était associée à l'accord de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De modifier la résolution du conseil municipal 2017-08-442 afin d'y retirer les mots « aux conditions prévues à la résolution 2017/08/197 du Comité consultatif d'urbanisme. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-122

11. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9227) – 264, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – REFUS

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2020/03/44 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9227 et de ne pas autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour permettre l'installation d'une enseigne dans le boîtier existant, ainsi que l'ajout d'un logo juxtaposé au boîtier, au 264, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-123

12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9016) – 997, RUE YOLANDE-CHARTRAND – CONSTRUCTION D'UNE HABITATIONS UNIFAMILIALE DÉTACHÉE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/03/45 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9016 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale détachée de deux étages au 997, rue Yolande-Chartrand, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-124

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9017) – 49, RUE CHAMPAGNE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/03/46 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9017 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la rénovation de la façade principale au 49, rue Champagne, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 18 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-125

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9018) – 851, RUE LAURIER – MODIFICATIONS EXTÉRIEURES – REFUS

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2020/03/47 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9018 et de ne pas autoriser la délivrance du permis de construction pour permettre le remplacement complet des galeries et perrons avant et latéraux, au 851, rue Laurier, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-126

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9019) – 496, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/03/48 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9019 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation de deux nouvelles enseignes au 496, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-127

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9024) – 289, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/03/49 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9024 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne commune en vitrine au 289, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-128

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9029) – 939, RUE GUERTIN – CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MIXTES – PHASE I – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/03/50 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9029 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la phase I d'un projet de construction de bâtiments mixtes au 939, rue Guertin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-129

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9033) – 1117-1119, RUE YOLANDE-CHARTRAND – AJOUT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/03/51 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9033 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée comprenant également l'aménagement d'un logement supplémentaire de plus de 45 mètres carrés au sous-sol au 1117-1119, rue Yolande-Chartrand, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-130

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9037) – 1015, RUE YOLANDE-CHARTRAND – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE DÉTACHÉE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/03/57 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9037 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale détachée de deux étages au 1015, rue Yolande-Chartrand, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-131

20. EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT – 939, RUE GUERTIN

CONSIDÉRANT qu'une demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement est présentée pour l'immeuble situé au 939, rue Guertin;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver la demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement pour l'immeuble situé au 939, rue Guertin pour deux cases de stationnement, conditionnellement au paiement, par le demandeur, des frais exigés par case de stationnement faisant l'objet de l'exemption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-132

21. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – VICE-PRÉSIDENT – NOMINATION

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* prévoit que le conseil désigne, par résolution, un président et un vice-président parmi les membres d'un comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un vice-président pour le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De nommer Monsieur Pierre Cloutier à titre de vice-président du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-133

22. RÈGLEMENT 1770-01-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1770-00-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Luc Cossette dépose le projet du *Règlement 1770-01-2020 modifiant le Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions*.

2020-03-134

23. RÈGLEMENT 1770-01-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1770-00-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Luc Cossette donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* afin, notamment, de créer deux nouveaux comités, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2020-03-135

24. RÈGLEMENT 1773-00-2020 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE, DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 20 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 075 000 \$ À CETTE FIN – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie dépose le projet du *Règlement 1773-00-2020 ordonnant des travaux de construction d'un carrefour giratoire, de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 et d'une partie de la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 3 075 000 \$ à cette fin*.

2020-03-136

25. RÈGLEMENT 1773-00-2020 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE, DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 20 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 075 000 \$ À CETTE FIN – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'ordonner des travaux de construction d'un carrefour giratoire, de réaménagement de la bretelle de l'autoroute 20 et d'une partie de la rue de l'Industrie et de décréter un emprunt de 3 075 000 \$ à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2020-03-137

26. RÈGLEMENT 1774-00-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'adopter le projet de *Règlement 1774-00-2020 concernant la division du territoire en huit districts électoraux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-138

27. RÈGLEMENT 1774-00-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de revoir la division du territoire en huit districts électoraux, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2020-03-139

28. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOTS 5 129 001 ET 5 129 002 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – BELL CANADA – HYDRO-QUÉBEC – SERVITUDE - APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'engagement signé par la Ville en octobre 2018 à signer un acte de servitude à être publié en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Beloeil, Bell Canada et Hydro-Québec et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-140

**29. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES PAR LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) –
RAPPORT D'ACTIVITÉ – AN 3 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) ont toutes adopté le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, version 2017-2022;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la RISIVR ont confié la responsabilité de la sécurité incendie à la Régie;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que chaque municipalité doit déposer un rapport d'activité dans les 3 mois qui suivent la fin de l'année financière;

CONSIDÉRANT que la RISIVR a complété ledit rapport d'activité pour chacune des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit adopter ledit rapport d'activité annuel de l'an 3 pour la partie qui la concerne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le rapport d'activité annuel de l'an 3 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour la partie concernant Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-141

**30. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES PAR LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) –
MODIFICATION – REPORT**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est présentement en vigueur, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les six municipalités membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) sont toujours responsables du plan de mise en œuvre au schéma de couverture de risques de la MRC de La Vallée-du-Richelieu qu'elles ont adopté en 2017;

CONSIDÉRANT que depuis le début des opérations de la RISIVR, les six municipalités membres s'en remettent à celle-ci pour accomplir les différentes actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques, ainsi que pour les tâches et les responsabilités émanant de celui-ci;

CONSIDÉRANT que l'article 28 de la *Loi sur la sécurité incendie* autorise la MRC de La Vallée-du-Richelieu à faire une demande de modification à son schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit qu'une demande de modification doit se faire selon la même procédure que son élaboration;

CONSIDÉRANT que cette demande de modification demande du temps et peut prendre plusieurs mois avant d'être attestée par le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la création de la RISIVR a eu pour effet de bonifier la couverture de risques sur son territoire et qu'elle respecte en tout point les actions prévues au plan de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de faire la demande au ministre de la Sécurité publique de reporter la modification du schéma de couverture de risques et d'attendre la révision en janvier 2022 pour y apporter les modifications nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-142

31. MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – CONTRAT RELATIF AU CENTRE DE TRI – RENÉGOCIATION DU – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – DEMANDE

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est dans un processus de renégociation de contrat pour les services de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables avec Services Matrec inc. suite à la fermeture du centre de tri en novembre 2019 dû au départ de son opérateur, Groupe TIRU;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a d'alternative à cette situation problématique autre que la renégociation du contrat pour permettre à la MRCVR de poursuivre sans interruption le service de traitement des matières recyclables en limitant les coûts à ce que dicte le marché;

CONSIDÉRANT que de cette renégociation résulte une nette augmentation des coûts à la tonne métrique;

CONSIDÉRANT que la MRCVR souhaite s'assurer qu'il n'y aura aucun impact sur les citoyens de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRCVR souhaite que le gouvernement du Québec s'engage à verser rapidement pleine compensation à la MRCVR des montants résultant de la différence entre le coût initial de la tonne métrique prévu au contrat octroyé par la MRCVR à Services Matrec inc. le 12 octobre 2017 et le coût de la tonne métrique prévu dans l'Addenda au contrat dans le cadre de la renégociation;

CONSIDÉRANT que la MRCVR souhaite que le gouvernement s'engage à compenser les pertes pouvant découler de la formule de partage prévue audit contrat entre la MRCVR et Services Matrec inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

De demander au gouvernement du Québec de s'engager officiellement à verser pleine compensation pour les pertes subies par la MRC de La Vallée-du-Richelieu causées par l'augmentation du coût de la tonne métrique résultant de la renégociation du contrat avec Services Matrec inc. pour les services de collectes, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables.

De demander au gouvernement du Québec de s'engager à compenser les pertes pouvant découler de la formule de partage prévue au contrat octroyé par la MRCVR à Services Matrec inc. le 12 octobre 2017.

De transmettre copie de la résolution aux MRC de Marguerite-D'Youville et de Rouville, aux députés des circonscriptions de Borduas et de Chambly, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette, et au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-143

32. MRC DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (MRCVR) – RÉCUPÉRATION DU VERRE – PROJET PILOTE – PARTICIPATION – CONFIRMATION

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) souhaite mettre en place un projet pilote de récupération du verre afin d'offrir une alternative à la collecte des matières recyclables et ainsi améliorer le taux de recyclage et de réemploi du verre;

CONSIDÉRANT que, par les résolutions numéros 19-10-363 et 19-11-441, adoptées lors des séances du Conseil de la MRCVR respectivement les 17 octobre et 27 novembre 2019, la MRCVR autorisait le projet pilote de récupération du verre par la location de conteneurs usagés fournis par les Services Matrec inc.;

CONSIDÉRANT que le Comité sur la gestion des matières résiduelles a recommandé, lors de la tenue de sa rencontre le 3 février 2020, le projet proposant l'achat de conteneurs dédiés à la collecte du verre par la MRCVR, tel que proposé aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, la MRCVR doit procéder par appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les conteneurs seront récupérés dans le futur Écocentre;

CONSIDÉRANT que les dépenses nettes associées à ce projet pilote relativement aux levées, au transport et au conditionnement, seront réparties entre les municipalités qui adhéreront audit projet, au prorata du nombre d'unités d'occupation desservies pour la collecte des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

De confirmer à la MRC de La Vallée-du-Richelieu que la Ville de Beloeil souhaite adhérer à ce projet pilote et accepte que les coûts nets relatifs aux levées, au transport et au conditionnement, lui soient refacturés au prorata du nombre d'unités d'occupation desservies pour la collecte des matières recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-144

33. COMITÉ DE TOPONYMIE – PRÉSIDENT – VICE-PRÉSIDENT – NOMINATIONS

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* prévoit que le conseil désigne, par résolution, un président et un vice-président parmi les membres d'un comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un président et un vice-président pour le comité de toponymie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De nommer Madame la conseillère Odette Martin à titre de présidente et Monsieur le conseiller Réginald Gagnon à titre de vice-président du comité de toponymie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-145

**34. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS
– APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 11 février au 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 11 février au 10 mars 2020 au montant total de 41 000 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 11 février au 10 mars 2020 au montant total de 63 959,75 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-146

**35. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – QUOTE-PART –
ANNÉE 2019 – AJUSTEMENT – AUTORISATION DE PAIEMENT**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'autoriser le paiement à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu de la facture CRF2000120 au montant de 52 853,97 \$ datée du 25 février 2020 représentant un ajustement de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-147

36. CRÉANCES MUNICIPALES IMPAYÉES – TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉS – MODIFICATION

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1771-00-2019 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2020* décrète un taux d'intérêt annuel de 7 %, applicable à toutes les taxes, tarifs et autres créances non payés à échéance;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1771-00-2019 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2020* décrète également qu'une pénalité de 0,5 % du capital impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, est ajoutée aux montants des taxes et tarifs municipaux exigibles;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* prévoit que des frais d'intérêt au taux de 7% annuellement seront applicables à toutes factures non payées à échéance;

CONSIDÉRANT que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

Qu'à compter du 13 mars 2020 les taux d'intérêts et les pénalités applicables à toutes les taxes, tarifs et autres créances non payés en vertu des règlements 1771-00-2019 et 1692-00-2014 seront de 0 %.

Que ce taux soit maintenu jusqu'au 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-148

37. CONTRAT DE LICENCE ET D'ABONNEMENT – PLATE-FORME WEB ÉDILEX – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Direction des finances utilise l'application WEB Édilex pour la rédaction d'appels d'offres depuis 2012;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Édilex nous offre le renouvellement de la licence et l'abonnement à la plateforme pour an, soit du 15 mai 2020 au 14 mai 2021, avec possibilité de reconduction pour 2 périodes de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 14 mai 2023;

CONSIDÉRANT que le contrat sera augmenté de 2 % annuellement ;

CONSIDÉRANT que selon le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal* un contrat d'une durée de plus d'un an, doit être autorisé par résolution de conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'octroyer le contrat de licence et d'abonnement pour le logiciel Édilexexpert à l'entreprise Édilex, pour une période d'une année, soit du 15 mai 2020 au 14 mai 2021, pour un montant de 3 660,80 \$, taxes incluses, avec possibilité de reconduction pour deux périodes de 12 mois, soit jusqu'au 14 mai 2023.

La valeur totale du contrat pour une période de 3 ans est estimée à 11 203,52 \$, taxes incluses, incluant l'indexation annuelle de 2%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-149

38. FOURNITURE DE PIÈCES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – PROJET 20V045 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, projet 20V045;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaire	<u>Lot 1</u>	<u>Lot 2</u>	<u>Lot 3</u>	<u>Lot 4</u>
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	9 485,44 \$	24 612,12 \$	4 196,59 \$	150 530,42 \$
Nivex	9 520,79 \$	--	3 929,24 \$	--
Emco Corporation	9 917,73 \$ (montant révisé)	--	--	166 286,06 \$ (montant révisé)
Réal Huot inc.	10 033,87 \$	30 206,32 \$	4 629,72 \$	189 415,10 \$
Wolseley	11 247,71 \$	25 165,43 \$	--	170 469,88 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer des contrats par lot pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc pour une période de 21 mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2021, sur la base des prix unitaires apparaissant aux bordereaux de prix datés du 14 et du 21 février 2020, pour une valeur totale estimée de 188 557,22 \$, taxes incluses, aux entreprises suivantes :

Entreprise	<u>Lots</u>	<u>Valeur totale estimée</u> (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	1, 2 et 4	184 627,98 \$
Nivex	3	3 929,24 \$

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-413-00-642 et 02-415-00-642.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-150

39. RESURFAÇAGE RUE DE L'INDUSTRIE – PROJET 2019-16 (1763-19) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de resurfaçage de la rue de l'Industrie, projet 2019-16 (1763-19);

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pavages Maska inc.	668 817,19 \$
2. Pavage Axion inc.	711 653,08 \$
3. Les Pavages Céka inc.	752 319,55 \$
4. Eurovia Québec Construction inc.	765 449,28 \$
5. Les Pavages Ultra inc.	769 571,27 \$
6. Roxboro Excavation inc.	825 000,00 \$
7. Les Entreprises Michaudville inc.	830 700,00 \$
8. Les Entreprises Nord Construction (1962) inc.	871 774,94 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'octroyer un contrat pour des travaux de resurfaçage de la rue de l'Industrie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Pavages Maska inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 5 mars 2020, pour un montant total estimé de 668 817,19 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal et avec le règlement de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-151

40. FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE – PROJET 20V062 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture de pierre concassée, projet 20V062;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| 1. Carrière Mont-Saint-Hilaire | 125 681,57 \$ |
| 2. Construction DJL inc. | 145 595,54 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'octroyer un contrat pour la fourniture de pierre concassée au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Mont-Saint-Hilaire, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 2 mars 2020, pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, avec possibilité de reconduction pour un montant total estimé de 99 747,71 \$, taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour une période de 2 ans est de 199 495,42 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-152

41. ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET DU CENTRE DES LOISIRS – PROJET 20BA10 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que selon l'article 4.2 du règlement de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de service de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la politique d'approvisionnement, la Ville peut octroyer un contrat d'entretien ménager à une entreprise familiale non soumise au Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal si les taux horaires pour la main-d'œuvre et la fourniture des produits d'entretien sont inférieurs au taux du décret augmenté de 30 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

D'octroyer des contrats par lot pour l'entretien ménager des édifices municipaux et du Centre des loisirs pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 9 mars 2020, pour une valeur totale estimée de 87 916,73 \$, taxes incluses, aux entreprises suivantes :

Entreprise	Lot	Valeur (taxes incluses)
Entretien T.A.	1 – Édifices municipaux	55 362,70 \$
Entretien Nettoie Tout	2 – Centre des loisirs	32 554,03 \$

D'autoriser le chef de service de l'approvisionnement à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-153

42. ENTRETIEN MÉNAGER AU POSTE DE POLICE – PROJET 20BA11 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que selon l'article 4.2 du règlement de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de service de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la politique d'approvisionnement, la Ville peut octroyer un contrat d'entretien ménager à une entreprise familiale non soumise au Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal si les taux horaires pour la main-d'œuvre et la fourniture des produits d'entretien sont inférieurs au taux du décret augmenté de 30 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'octroyer un contrat pour l'entretien ménager au poste de police, à Nettoiebec enr., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 9 mars 2020, pour une période d'une année, soit du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, pour un montant total estimé à 59 135,32 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef de service de l'approvisionnement à signer tout document à cet effet.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-190-10-495.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-154

43. FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AUX PARCS DE LA BARONNE ET JACQUES-HÉBERT – PROJET 2020-03 (20L008-9) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture et l'installation de modules de jeux aux parcs de la Baronne et Jacques-Hébert, projet 2020-03 (20L008-9);

CONSIDÉRANT que pour les lots 1 et 2 de cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé selon les critères d'évaluation approuvés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Tessier Récréo-Parc
2. Simexco

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions pour les lots 1 et 2;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux aux parcs de la Baronne et Jacques-Hébert au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage pour les lots 1 et 2, soit Tessier Récréo-Parc inc., et au plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3, soit Tessier Récréo-Parc inc. sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 26 février 2020, pour un montant total de 225 211,06 \$ taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-715-18-701 sous-projets 20L008 et 20L009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-155

44. LOCATION D'UN BALAI DE RUE DE TYPE ASPIRATEUR – PROJET 20VO64 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la location d'un balai de rue de type aspirateur, projet 20VO64;

CONSIDÉRANT qu'une seule réponse a été reçue et que le prix soumis est le suivant :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| 1. Les Entreprises Myrroy inc. | 50 876,44 \$ |
|--------------------------------|--------------|

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour la location d'un balai de rue de type aspirateur de l'année 2012 au soumissionnaire conforme offrant le meilleur rapport qualité/prix, soit Les Entreprises Myrroy inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 27 février 2020 pour une période approximative de 6 mois, soit du début avril à la mi-novembre 2020, pour un montant total estimé de 50 876,44 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-324-00-516.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-156

45. COMMISSION « DANS MA RUE, ON JOUE » – VICE-PRÉSIDENT – NOMINATION

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* prévoit que le conseil désigne, par résolution, un président et un vice-président parmi les membres d'un comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un vice-président pour la commission « Dans ma rue, on joue »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

De nommer Monsieur le conseiller Réginald Gagnon à titre de vice-président de la commission
« Dans ma rue, on joue ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-157

46. ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES (ARPE) QUÉBEC– ENTENTE DE PARTENARIAT « POINT DE DÉPÔT OFFICIEL » – RENOUELEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a signé, en 2014, une entente de partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) Québec pour devenir un « point de dépôt officiel » pour le recyclage de produits électroniques;

CONSIDÉRANT que l'ARPE-Québec a récemment effectué une révision de l'entente de partenariat
« Point de dépôt officiel »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la directrice générale à procéder à la signature de l'entente de partenariat « Point de dépôt officiel » à intervenir entre la Ville de Beloeil et l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-158

47. SOPIAR GESTION SPORTIVE – FACTURE – CENTRE AQUATIQUE – DÉFICIT D'OPÉRATION 2019 – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour l'exploitation du Centre aquatique signé entre la Ville de Beloeil et Sopiari Gestion sportive le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour l'exploitation de la piscine Réal-Vinet signé entre la Ville de Beloeil et Sopiari Gestion sportive le 20 février 2019;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des états financiers 2019, un déficit d'opération de 162 858 \$ est enregistré pour le Centre aquatique alors qu'un surplus d'opération de 19 754 \$ est enregistré pour la piscine Réal-Vinet;

CONSIDÉRANT que conformément aux protocoles d'entente signés, la Ville a reçu une facture de Sopiari Gestion sportive à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser le paiement de la facture F2020-001 datée du 6 mars 2020 au montant de 164 533,82 \$, taxes incluses, à Sopiart Gestion sportive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-159

48. ACQUISITION DE MACHINERIE POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS – PROJET 20L017 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure un contrat pour l'acquisition de machinerie pour l'entretien des terrains sportifs avec le seul fournisseur connu et compatible avec les installations actuelles, soit OJ Compagnie;

CONSIDÉRANT que selon l'article 4.2 du règlement de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de service de l'approvisionnement

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'octroyer un contrat pour l'acquisition de machinerie pour l'entretien des terrains sportifs à l'entreprise OJ Compagnie pour un montant de 41 666,94 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-160

49. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 21 février au 19 mars 2020
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – février 2020
- c) Rapport de la trésorière d'élections – année 2019
- d) Rapport annuel de la Direction générale – année 2019

2020-03-161

50. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :

- | | |
|--|----------|
| a) Fondation du Collège Saint-Hilaire – souper <i>Festin à la montagne</i> | 1 billet |
| 22 mai 2020 | à 200 \$ |

2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :

- | | |
|---|--------|
| b) Coopérative PréVert – opération de la piscine – année 2020 | 800 \$ |
|---|--------|

3. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :

c) Union des municipalités du Québec (UMQ) – assises annuelles 2020 20 au 22 mai 2020	7 inscriptions 892 \$
--	--------------------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-162

51. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 québécois et québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les québécois et les québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les québécois et québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les québécois et les québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la Ville de Beloeil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

52. VARIA

53. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2020-03-163

54. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 33;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait à Beloeil, ce 23 mars 2020.